

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Pôle action économique
1, rue de la République
BP 13 - 98845 NOUMÉA
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Nouméa, le 11 OCT. 2019

Plan de classement :

Affaire suivie par : Richard GUYONNET

Téléphone : (687) 26.53.00

Télécopie : (687) 27.64.97

Courriel: paë-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Réf :

19001667

AVIS AUX OPERATEURS

Objet : Modification du programme annuel des importations 2019 relative aux tubes et tuyaux rigides en polymères de l'éthylène.

Réf : Arrêté modifié n° 2019-73/GNC du 8 janvier 2019 *relatif au programme annuel des importations pour l'année 2019.*

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés que la mesure de protection quantitative STOP⁽¹⁾ instaurée par l'arrêté modifié repris en référence, concernant les tubes et tuyaux rigides en polymères de l'éthylène, classés suivant les positions **3917.21.12**, **3917.21.14**, **3917.23.13** et **3917.23.15** du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie, a été levée.

L'application SYDONIA a été aménagée en conséquence.

Le directeur des douanes,



Denis GILIGNY

⁽¹⁾ *Suspendu toutes origines et provenances*